

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****N°01/2026**

Date convocation : 09/02/2026
Nombre de conseillers
En exercice : 07

Présents : 05
Votants : 06

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de février à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire, Président.

Présents : Mesdames GAL Françoise, RIPOLLÈS Mireille, MONNIER Claudette.

Messieurs : LARROQUE Marc, président, CAFFORT Gérard.

Procurations : DE PASSOS Martinho à M. le Maire Marc LARROQUE

Absents : Mme FONTENEAU Véronique.

Secrétaire de séance : Mme MONNIER Claudette

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CCAS du 09 décembre 2025

Vu les articles L1111-1 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Considérant qu'il est donnée lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 09 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'APPROUVER** ce document.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Président,
M. Marc LARROQUE

Le secrétaire de séance,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 09/03/2026

ID :030-213003064-20260223-012026-CCAS- DE